

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DECRET N° 77-192 du 22 Août 1977

portant nominations et promotions
à titre exceptionnel et étranger
dans l'Ordre National du BENIN

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
GRAND MAÎTRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du
Gouvernement ;
VU le Décret n° 76-45 du 19 février 1976 déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
butions des membres du Gouvernement ;
VU la Loi n° 65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois n°s 60-26
du 21 juillet 1960 et 62-14 du 26 février 1962 instituant l'Or-
dre National de la République Populaire du Bénin ;
VU le Décret n° 72-72 du 4 avril 1972 portant nomination du Grand
Chancelier de l'Ordre National de la République Populaire du
Bénin ;
VU le Décret n° 72-73 du 4 avril 1972 portant nomination des membres
du Conseil de l'Ordre National de la République Populaire du
Bénin ;
SUR Proposition du Camarade Président de la République, Chef de
l'Etat, Chef du Gouvernement, et après avis conforme du Conseil
de l'Ordre National ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont nommés et promus, à titre exceptionnel et étranger
dans l'Ordre National du Bénin, pour les signalés services rendus à la
République Populaire du Bénin, les Personnalités Algériennes dont les noms
suivent, aux grades ci-après indiqués, pour prendre rang du 10 juin 1977 :

a) Au grade de Commandeur

Colonel HOFFMAN Slimane,
Conseiller à la Présidence de la République
Algérienne Démocratique et Populaire.

b) Au grade d'Officier

Mr AKTOUF Rachid,
Directeur Général des Transmissions Nationales

.../...

c) Au grade de Chevalier

- MM - LAKHDAR Abdelhamid,
Ingénieur des Télécommunications,
Sous-Directeur des Réseaux Extérieurs et Opérationnels.
- BEDRANE Bellacem,
Sous-Directeur de la Réglementation et des Contrôles

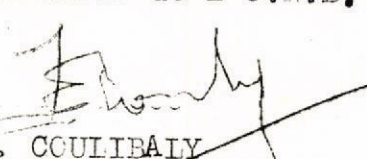
ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel./.

Fait à COTONOU, le 22 Août 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'O.N.B.


E.S. COULIBALY

AMPLIATIONS : PR 6 - CS 4 - SGC 4 - Gde CHAN 50 - CNR 4 - Ministères 16
JORPB 1 - DPE-DGAJL-INSAE 6 - IAA-DCCT-IGF-ONEPI 4 - SPD 2; intéressés 4
UNB-FASTEP-DH 6.-